



SNUDI FO 05
Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Hautes Alpes
📍 UD FORCE OUVRIERE 05
3 rue David Martin
05000 Gap

📞 04.92.53.64.57/07.62.54.13.13

✉️ snudifo05@gmail.com

Carte 2026 / Montants des cotisations

1 ► Cotisation de base : son montant total est **en gras**
dans la case correspondant à votre situation.

Pour info : elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels (montant indiqué sous le total).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof. Ecoles	91 € (5,75)	127 € (8,75)	136 € (9,50)	142 € (10,00)	154 € (11)	157 € (11,25)	166 € (12)	178 € (13)	190 € (14)	202 € (15)	214 € (16)
Hors Classe	190 € (14)	199 € (14,75)	214 € (16)	229 € (17,25)	238 € (18)	250 € (19)	253 € (19,25)				
Classe Except.	214 € (16)	229 € (17,25)	241 € (18,25)	256 € (19,5)	265 € (20,25)	271 € (20,75)	277 € (21,25)				
Instituteurs									145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)

Retraités	moins de 1500 €	1500 à 2000 €	plus de 2000 €
	90 €	111 €	133 €

*Fiche à renseigner
en page suivante*

2 ► Majoration éventuelle :

ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

3 ► Si temps partiel : Cotisation au prorata de la quotité travaillée

Quel coût après crédit/réduction d'impôt ?...3 exemples ...

66% de crédit / réduction d'impôts
Reçu fiscal début 2027

sous réserve de maintien des dispositions fiscales

Pour un PE au 6^{ème} échelon,
le coût après crédit
d'impôt revient à ...
4,45 €
par mois

... pour un
AESH ...
à 1,36 €
par mois

... pour
un PE
au 5^{ème}
Hors Classe ...
à 6,74 €
par mois

Un souci financier
particulier ?
N'hésitez pas
à contacter
notre trésorier
pour une solution
adaptée !

J'adhère !

SNUDI FO 05 - Carte 2026

→ Je renvoie ce bulletin rempli

⇒ SNUDI-FO 05/ 3 rue David Martin, 05000 GAP

⇒ snudifo05@gmail.com

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune : à T.Déf / T.Pro /

Echelon : ____ Je suis : Instit / PE / PE H-CI / PE CI-Ex / Contractuel / AESH /

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

Je déclare adhérer au SNUDI FO : Date

Signature

→ Je calcule le montant de ma cotisation

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à % => Cotisation au prorata de la quotité = €

Si je choisis d'ajouter € pour la Caisse de Solidarité, mon nouveau total : €

→ Je règle ma cotisation

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2026, vers fin de mois

Mois de 2026	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
Montant												

Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2026, possible jusqu'au mois d'octobre
 [Compte : SYND NATIO UNIF DIRECT INSTIT] [IBAN : FR76 1027 8065 0000 0210 8030 143] [BIC : CMCIFR2A]
 Echéancier ordonné à votre banque :

Mois de 2026	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct
Montant										

Par prélèvement(s) automatique(s) Autorisation de prélèvement bancaire
 Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des Hautes Alpes à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2026 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date

Signature

Optionnel : renouvellement automatique des prélèvements par tacite reconduction à chaque nouvelle année civile : pour le demander, je coche cette case

- Je m'engage alors à informer le Snudi FO 05 de tout changement de situation (échelon, temps partiel, reprise temps plein...) et de coordonnées.

- Je note que je peux désactiver cette option de renouvellement automatique par mail ou courrier avant le 15 janvier de l'année concernée.

Signature